

Madame la Conseillère d'Etat
Direction de la santé et des
affaires sociales
Route des Cliniques 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 21 septembre 2020

Madame la Conseillère d'Etat,

Au nom de nos différentes crèches membres, nous vous faisons parvenir les préoccupations auxquelles elles sont confrontées actuellement. La situation financière des crèches reste précaire malgré les soutiens financiers reçus durant la crise. De plus, elles se questionnent sur la manière d'accompagner au mieux les enfants tout en respectant les normes sanitaires en vigueur.

1. Port du masque obligatoire avec les enfants

- Au vu des difficultés rencontrées par les professionnels de l'enfance dans la mise en pratique de la directive sanitaire du SEJ du 27 août 2020,
- Au vu des impacts potentiellement néfastes du port du masque sur le développement émotionnel et des apprentissages des enfants,
- Au vu des incompréhensions et différences de mesures entre le SEJ et le médecin cantonal,

La FCGF propose au canton de prendre en considération, dans l'élaboration des recommandations sanitaires, l'ensemble des paramètres spécifiques à l'accueil des enfants en bas âge, y compris les éléments relatifs à leur développement émotionnel et leurs apprentissages. Pour cela, une réflexion concernant le potentiel assouplissement des mesures pourrait être menée (par exemple en rendant le port du masque obligatoire si la distance de 1.5 mètre ne peut pas être maintenue entre adultes, ou de pouvoir l'enlever lors des moments importants de la journée (accueil du matin (cercle), repas, activités, biberon d'un bébé, change d'un bébé, balade, etc.)).

De plus, la FCGF propose au canton de communiquer aux directions des crèches les objectifs des nouvelles directives afin d'en améliorer la compréhension pour les équipes encadrantes, permettre une meilleure mise en œuvre et les soutenir face aux parents. De même, la coordination des actions avec le médecin cantonal ou une explication des différences de directives faciliteraient la compréhension des mesures et du dispositif.

2. Plans de protection et soutien des parents

Au vu de la nécessité d'une réponse officielle et commune aux questions et sollicitations des parents, la FCGF propose qu'une communication officielle du SEJ au sujet de l'objectif du port du masque soit faite aux parents afin de faciliter leur compréhension. A noter, qu'un cas d'assouplissement des mesures cette recommandation s'avèrerait caduc.

3. Impact financier de l'achat du matériel de protection sur les budgets des crèches

Au vu de l'impact financier que l'achat du matériel nécessaire à la mise en œuvre des exigences sanitaires du canton aura sur le budget des crèches, et afin d'en éviter les impacts négatifs, la FCGF propose au canton de prendre en considération la possibilité d'utiliser des masques en tissus afin de diminuer les coûts. Elle propose également d'évaluer la faisabilité de centraliser les achats de matériel afin de permettre des économies d'échelle, ou de poursuivre la fourniture du matériel via l'OCC.

4. Difficultés ou besoins rencontrés en cas de mise en quarantaine

- Au vu des risques financiers encourus par les crèches en cas de mise en quarantaine,
- Au vu de la nécessité d'avoir une modalité d'action rapide et commune en cas de situation COVID positive,

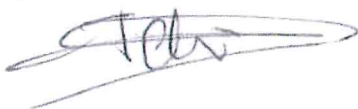
La FCGF propose qu'une procédure d'intervention ou un concept de protection soit validé par le canton et mis à disposition des crèches. Cela permettrait de s'assurer d'une action uniforme, rapide et conforme aux besoins inhérents à la pandémie de l'ensemble des crèches en cas de situation positive au COVID. La FCGF se porte disponible pour participer à l'élaboration d'un tel document.

Enfin, la FCGF propose qu'une réflexion soit menée concernant la prise en charge des coûts et les soutiens financiers envisageables des crèches en cas de mise en quarantaine. Il s'agirait notamment de clarifier qui supporterait la part financière usuellement facturée aux parents, notamment pour les crèches n'étant pas communales, dont la pérennité pourrait alors être mise en danger.

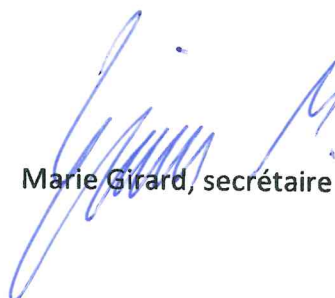
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre message et vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Pour le comité de la FCGF

Gregory Pellissier, Président



Marie Girard, secrétaire générale



Synthèse de la consultation menée par la FCGF auprès de ses membres au sujet de la mise en œuvre des recommandations sanitaires du SEJ du 27 août 2020

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises

Contexte

Le 31 août 2020 la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF) initiait une consultation auprès des crèches et garderies membres afin de recenser les limites, difficultés, et conséquences sur le travail auprès des enfants de la directive sanitaire émise par le SEJ le 27 août 2020.

Les questions portaient sur 4 axes :

1. Le port du masque et les réactions concernant sa mise en pratique,
2. La manière dont les plans de protection sont vécus par les parents,
3. L'impact financier de l'achat du matériel de protection sur les budgets des crèches,
4. Les difficultés ou besoins rencontrés en cas de mise en quarantaine.

La moitié des membres (18 crèches sur un total de 37 membres) ont répondu à notre sollicitation, dont les réponses sont synthétisées dans le présent document.

La crise sanitaire a permis de mettre en exergue le rôle structurel majeur joué par les crèches et garderies en permettant aux institutions sociales et médicales de pouvoir continuer à compter sur leurs forces de travail durant la période de semi-confinement, mais également lors du déconfinement, où le travail de nos membres a permis un retour rapide des parents sur leur lieu de travail, et ainsi une reprise économique sans inertie.

Néanmoins, la situation sanitaire actuelle et les risques de mise en quarantaine pourraient avoir comme impact la fermeture de certaines structures, n'ayant pas les ressources financières nécessaires pour les assumer.

1. Le port du masque et les réactions concernant sa mise en pratique

Pour l'équipe encadrante

Les professionnels comprennent la nécessité de respecter les règles d'hygiène spécifiques liés à cette période particulière. Néanmoins, 72% des réponses reçues relèvent des difficultés pour le personnel de travailler avec le masque. Les réponses font mention d'inconfort lié au port du masque et de difficultés de communication avec les enfants, mais également entre adultes (notamment avec les personnes malentendantes), même si des pratiques qui compensent partiellement le manque d'expressions faciales sont mises en place.

33% des réponses reçues soulignent l'incompréhension des équipes sur les nouvelles normes concernant les services des repas et le fait de ne plus pouvoir manger avec les enfants ainsi que de porter le masque même à l'extérieur.

22% des réponses indiquent également une incompréhension du personnel sur les changements réguliers des directives. Ainsi, il est relevé que pour les directions, il n'est pas aisé de répondre aux questions de l'équipe car les recommandations ou directives ne sont pas toujours claires et peuvent être interprétables. Ce point est à mettre en relation avec le fait que 17% des réponses reçues questionnent les différences de recommandations entre le médecin cantonal et le SEJ. Cela semble peu compréhensible et créer passablement de confusion.

Pour les enfants

56% des réponses reçues mentionnent une bonne adaptation des enfants au port du masque par le personnel, même si certaines font mention de quelques jours d'adaptation nécessaires. Ce pourcentage encourageant doit néanmoins être tempéré par les constatations et craintes relevées par les mêmes membres. En effet, dans 78% des réponses reçues, nos membres indiquent que les émotions, la communication et le langage se transmettent difficilement avec le masque. Le personnel doit donc trouver d'autres moyens d'expressions, et les équipes craignent l'impact que le port du masque aura sur le développement émotionnel des enfants ainsi que sur leurs apprentissages, notamment de la langue. Ils soulignent que les trois premières années sont très formatrices pour les enfants et que les plus petits, d'essence, s'habituent à toutes sortes de situations. Ainsi, ce n'est pas parce qu'un enfant ne réagit plus à une mesure ou qu'il s'y habitue, que cette dernière est nécessairement bonne pour l'enfant et son développement. Les membres voient ici un danger fondamental car nous ne sommes actuellement pas en mesure de connaître l'impact que le contact régulier avec des adultes masqués pourrait avoir sur le développement émotionnel des enfants. Cette crainte est d'autant plus présente pour les enfants faisant des journées complètes et présents en crèches à un taux élevé.

Les membres semblent particulièrement inquiets pour le développement des apprentissages des enfants âgés de 0-2 ans et pour les enfants allophones, qui apprennent la langue en grande partie en observant les lèvres. Pour ce type de publiques, les masques transparents seraient utiles.

Enfin, il est souligné qu'on ne sait pas dans quelle mesure les effets émotionnels du port du masque par les éducatrices sont perceptibles à la garderie plutôt qu'à la maison, où les problèmes émotionnels ressortent plus fortement.

En ce qui concerne les adaptations, 11% des réponses reçues relèvent qu'elles sont plus compliquées avec le port du masque et demandent plus de temps qu'auparavant.

Ainsi, la FCGF propose de prendre en considération, dans l'élaboration des recommandations sanitaires, l'ensemble des paramètres spécifiques à l'accueil des enfants en bas âge, y compris les éléments relatifs à leur développement émotionnel et leurs apprentissages. Pour cela, une réflexion concernant le potentiel assouplissement des mesures pourrait être menée (par exemple en rendant le port du masque obligatoire si la distance de 1.5 mètre ne peut pas être maintenue entre adultes, ou de pouvoir l'enlever lors des moments importants de la journée (accueil du matin (cercle), repas, activités, biberon d'un bébé, change d'un bébé, balade, etc.)).

De plus, il serait souhaitable de pouvoir communiquer les objectifs des nouvelles directives afin d'en améliorer la compréhension pour les équipes encadrantes, pour qu'elles puissent

mieux les mettre en œuvre et les soutenir face aux parents. De même, la coordination des actions avec le médecin cantonal ou une explication des différences de directives faciliteraient la compréhension des mesures et du dispositif.

2. La manière dont les plans de protection sont vécus par les parents

Dans 67% des réponses reçues, il est fait mention que les parents respectent facilement les plans de protection mis en place et mettent tout en œuvre pour faciliter la vie de l'équipe (départs échelonnés, attente à l'extérieur, etc.).

Néanmoins, 22% des réponses reçues indiquent que la posture des parents est très variable, 28% qu'ils ont été confrontés à des parents fermement opposés au port du masque, et 22% être confronté à des parents ayant peur de la réaction des enfants face au masque ainsi que de l'impact qu'il pourrait avoir sur leur développement.

12% des réponses indiquent également que les parents apprécient peu les mesures d'éviction en cas de symptômes et sont peu positifs face aux règles, mais les appliquent.

Ainsi, la FCGF propose qu'une communication officielle du SEJ au sujet de l'objectif du port du masque soit faite aux parents afin de faciliter leur compréhension. A noter, qu'un cas d'assouplissement des mesures cette recommandation s'avèrerait caduc.

3. L'impact financier de l'achat du matériel de protection sur les budgets des crèches

89% des réponses reçues confirment que l'achat du matériel d'hygiène supplémentaire lié à la situation sanitaire va impacter grandement les budgets, sans pour autant en connaître l'impact réel.

Ainsi, 34% des réponses reçues mentionnent qu'il serait souhaitable de pouvoir utiliser des masques en tissus lavables et 28% de leur souhait que l'OCC continue à fournir du matériel. Enfin, 11% des réponses mentionnent regretter qu'il n'y ait pas une centralisation des commandes pour diminuer les frais.

Ainsi, la FCGF propose de prendre en considération la possibilité d'utiliser des masques en tissus afin de diminuer les coûts. Elle propose également d'évaluer la faisabilité de centraliser les achats de matériel afin de permettre des économies d'échelle ou de poursuivre la fourniture du matériel via l'OCC.

4. Les difficultés ou besoins rencontrés en cas de mise en quarantaine

83% des réponses reçues font mention qu'en cas de mise en quarantaine, les structures auraient besoin d'un soutien financier, notamment pour assurer la part à charge des parents et la prise en charge des salaires des remplaçants. Pour une partie d'entre elles, il en va de la pérennité de la structure.

50% des réponses font mention de la nécessité d'avoir des directives claires du SEJ, comme cela est le cas pour les écoles.

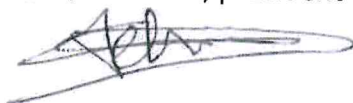
56% des réponses relèvent le besoin d'avoir un soutien sous forme de check-list (que faut-il faire ; à qui communiquer ; où demander des indemnités ; etc.) ou un plan de protection à disposition des crèches. Ces éléments sont centraux afin de s'assurer d'une mise en œuvre rapide et adéquate des démarches nécessaires en cas de situation positive au COVID.

Ainsi, la FCGF propose qu'une procédure d'intervention ou un concept de protection soit validé par le SEJ et mis à disposition des crèches. Cela permettrait de s'assurer d'une action uniforme, rapide et conforme aux besoins inhérents à la pandémie de l'ensemble des crèches en cas de situation positive au COVID. La FCGF se porte disponible pour participer à l'élaboration d'un tel document.

Enfin, la FCGF propose qu'une réflexion soit menée concernant la prise en charge des coûts et les soutiens financiers envisageables des structures en cas de mise en quarantaine. Il s'agirait notamment de clarifier qui supporterait la part financière usuellement facturée aux parents, notamment pour les crèches n'étant pas communales dont la pérennité pourrait alors être mise en danger.

Pour le comité de la FCGF

Gregory Pellissier, président



Marie Girard, secrétaire générale